

Réunion du Conseil de l'ED 3LA
Mardi 29 novembre 2022
86 rue Pasteur
Salle GAI. 217.

Présent-es : Olivier BARA (Lyon 2, IHRIM) ; Pierluigi BASSO (Lyon2, ICAR) ; Eric BORDAS (directeur adjoint ED 3LA, ENS, IRHIM) ; Adrien BRESSON (doctorant, UJM, HISoMA) par visioconférence ; Madeleine BROSSIER (doctorante, Lyon3, Marge) ; Pascale BRILLET-DUBOIS (Lyon2, HISoMA) ; Solène CAMUS (doctorante, Lyon 2, LCE) ; Christian COTE (Lyon3, Marge) ; Gilles DEL VECCHIO (directeur adjoint ED 3LA, UJM, ECLLA) ; Marc DESMET (UJM, IHRIM) ; Lawrence GASQUET (directrice adjointe ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Sibylle GOEPPER (Formations ED 3LA, Lyon3, IETT) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Pauline HARTMANN (Villa Gillet) ; Denis JAMET (Lyon3, CEL) ; Philippe MEUNIER (directeur ED 3LA) ; Anne-Cécile NENTWIG (CNSMD de Lyon) par visioconférence ; Corrado NERI (Lyon3, IETT) ; Brigitte PAKENDORF (Lyon 2, DDL) ; Stéphanie PINILLA (secrétariat ED 3LA, Lyon2) ; Vincent RENNER (Lyon2, CeRLA) ; Jean-Christophe STUCCILLI (Musée des Beaux-Arts de Lyon) ; Pascale TOLLANCE (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 2, LCE) ; Sophie DE TOURNAY (secrétariat ED 3LA, Lyon 3) ; Anne VERJUS (ENS, Triangle).

Excusé.es : Benoît AUCLERC (Lyon 3, Marge) représenté par Christian COTE ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE) ; Catinca DUMITRASCU (Villa Gillet) représentée par Pauline HARTMANN ; Anne DE FORNEL (CNSMD de Lyon) représentée par Anne-Cécile NENTWIG ; Caroline HILDEBRANDT (doctorante, ENS Lyon, IHRIM) ; Lucie METRAL (doctorante, Lyon 2, DDL) ; Julie SERMON (Lyon2, Passages XX-XXI).

1. Informations diverses

1.1. Bilan de la campagne des contrats doctoraux 2022

13 contrats doctoraux ont été attribués au titre des établissements : 8 pour Lyon2, 4 pour Lyon3, 1 pour l'ÉNS de Lyon. Les résultats d'admission ont été publiés sur le site le 8 juillet 2022 et font l'objet de la brève d'actualité 412 : [3LA.univ-lyon2.fr/spip.php?breve412](http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve412). Depuis cette date, deux lauréates se sont désistées, l'une pour un contrat doctoral au sein d'un projet ANR à Lyon2, l'autre au profit d'un autre CDU de l'université Bordeaux Montaigne.

Par ailleurs, l'ED 3LA bénéficie depuis la rentrée de septembre 2022 de 9 contrats doctoraux spécifiques normaliens : 1 à Lyon2, 1 à Lyon3, 1 à l'UJM de Saint-Etienne et 6 à l'ÉNS de Lyon.

Enfin, trois autres types de contrats sont à recenser : Une convention CIFRE à Lyon2, UMR ICAR, un contrat dans le cadre du projet européen MOSAIC à l'UJM de Saint-Étienne, UR ECLLA, et un contrat dans le cadre du projet ANR SALTA, UMR DDL à Lyon2.

1.2. Résultats de l'élection à la direction de l'ED 3LA sur BALOTILO les 11 et 12 juillet 2022

26 électeurs inscrits, 21 votants, 1 bulletin blanc, 20 suffrages exprimés : 1 Non et 19 Oui. Le dépouillement a eu lieu devant 3 scrutateur.es à la DRED le 13 juillet, Mmes Véronique PRUDHOMME-GUILLOT et Béatrice LIORT, et Philippe MEUNIER.

Ce dernier, seul candidat, rappelle qu'il s'est engagé devant le Conseil réuni le 30 juin 2020 à un mandat de 5 ans ; pour cette raison, il s'est de nouveau présenté à la direction de l'ED 3LA à l'occasion de la nouvelle législature, mais il quittera ses fonctions une fois son mandat terminé en juin 2025.

1.3. Rentrée solennelle du 18 janvier 2023

Cette année la Rentrée solennelle aura lieu le mercredi 18 janvier à partir de 14h à Lyon3, dans l'amphi Huvelin, puisqu'il n'a pas été possible de réserver un amphithéâtre avant le mois de janvier à Lyon2... Philippe MEUNIER tient à remercier Sophie DE TOURNAY DE NOIROT et Lawrence GASQUET pour leur aide dans le processus administratif en cours de réservation des locaux. Cette Rentrée sera placée sous le signe de la photographie sous la forme d'un dialogue entre Danièle MEAUX, professeure de photographie à l'UJM de Saint-Étienne, et l'artiste et chercheur autrichien **Arno GISINGER** qui vit et travaille à Paris depuis 2005. Après avoir poursuivi des études d'histoire et de philologie allemande en Autriche, il est lauréat du diplôme de l'École nationale supérieure de la photographie à Arles en 1994, promotion Niépce. Cette double formation explique sa pratique artistique personnelle qui l'amène à défendre l'analogie entre photographie et historiographie, et à questionner la notion de représentation « documentaire ».

La présentation du fonctionnement de l'ED et du parcours doctoral sera suivie d'un cocktail à partir de 17h dans la salle Boris Stark de Lyon3 où les doctorant.es pourront rencontrer les associations des doctorant.es, les responsables bibliothécaires de la formation Isidoc't, les responsables des formations transversales de l'UdL ainsi que Véronique PRUDHOMME-GUILLOT qui s'occupe à Lyon 2 des enjeux professionnels du doctorat.

1.4. Association des Têtes chercheuses

Pascale TOLLANCE et Philippe MEUNIER ont rencontré le 9 novembre 2022 trois membres de l'association dont l'ancien président, Santiago Guillén, lesquels sont sur le point de soutenir leur thèse. Ils ont fait part de leurs difficultés à recruter un bureau d'où émergerait un.e nouveau/elle président.e. Pourtant l'association malgré les tensions internes -qui avaient nécessité il y a deux ans la médiation de deux représentant.es des doctorant.es, est active avec la préparation d'un projet de colloque-exposition organisé les 24 et 25 mars 2023 sur les valeurs de l'empreinte : <https://www.fabula.org/actualites/108024/valeurs-de-lempreinte.html>, avec le soutien de l'IHRIM et de Passages XX-XXI. La manifestation sera présentée lors de la Rentrée solennelle de l'ED 3LA et peut bénéficier de l'aide financière de l'ED.

Le dernier numéro de la revue *Missile* qui date de novembre 2021 sur le double est feuilleté par les membres présents à la réunion du Conseil ainsi que la dernière publication des carnets

de Recherches de l'autre association, Alt.516 de Saint-Étienne, intitulée *Ratures*, qui a d'ailleurs bénéficié du soutien financier de l'ED 3LA.

1.5 Organisation des doctoriales 2023 de l'ED 3LA

L'appel à projet lancé par les représentant.es des doctorant.es n'a malheureusement pas été diffusé (échec des deux tentatives du 25 octobre et 16 novembre derniers) en raison d'un dysfonctionnement de la liste sur Sympa depuis le départ de Mélody DENONFOUX. Stéphanie PINILLA a alerté la DSI et l'appel ci-dessous a été diffusé à nouveau le 5 décembre 2022 :

Chers doctorantes, chers doctorants,

Cette année, l'école doctorale 3LA propose l'organisation de doctoriales. Ces journées ont vocation à vous permettre de vous rencontrer, de développer vos réseaux, et d'échanger autour de vos pratiques.

Nous cherchons donc des doctorant.es motivé.es pour participer à ces journées. Il s'agira de choisir un angle d'approche qui pourrait rassembler les doctorants.es de l'ED3LA, de constituer un comité scientifique, de lire et de choisir les propositions de communications, et de préparer les journées qui se tiendront au début du mois de juin.

C'est une très belle occasion de participer à un événement scientifique important. Ce travail scientifique pourra valoriser votre CV, et vous permettre de valider des heures de formations disciplinaires. Si vous êtes intéressé.es par ce projet, merci de vous signaler auprès de vos représentant.es :

madeleine.brossier1@univ-lyon3.fr, adrien.bresson@univ-st-etienne.fr, lucie.metral@univ-lyon2.fr, solene.camus1@univ-lyon2.fr, caroline.hildebrandt@ens-lyon.fr

Denis JAMET nourrit des doutes sur la pertinence d'une telle initiative dans la mesure où chaque unité de recherche organise ses propres doctoriales. Cela est vrai, mais au niveau de l'École doctorale 3LA, une telle manifestation permettrait un croisement salutaire des disciplines en accord avec le périmètre scientifique de l'École ; elle permettrait aussi un rapprochement, ou pour le moins des échanges, avec des doctorant.es de l'ED 483-Sciences sociales de l'UdL, ou extérieurs à l'université de Lyon, en particulier avec ceux/celles de l'ED 558-HISTOIRE, MÉMOIRE, PATRIMOINE, LANGAGE de l'université de Caen Normandie dont la direction serait partie prenante.

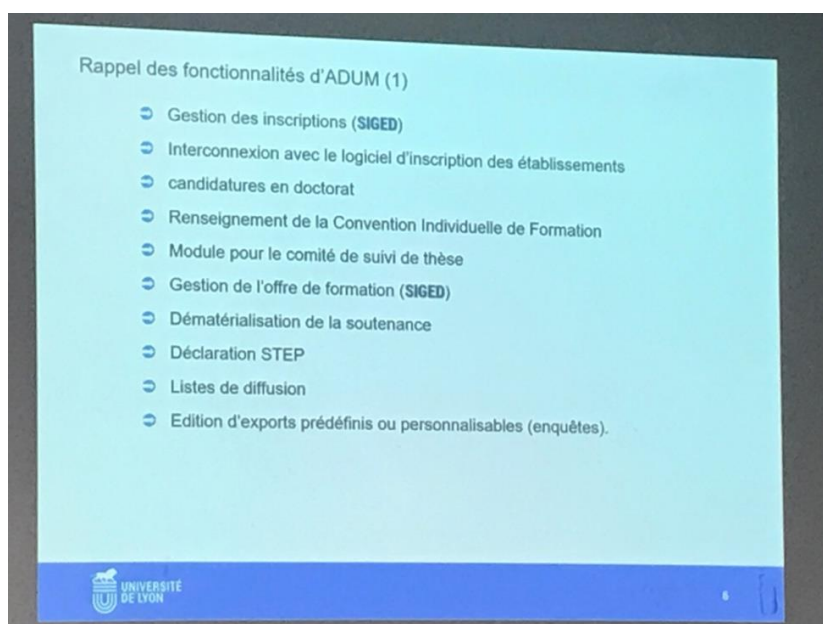
1.5. Réunion du Collège doctoral du 16/11/2022

Elle s'est tenue sous l'égide de Christelle GOUTAUDIER, responsable du Collège Doctoral.

Il est rappelé que depuis le 31 août 2022 le diplôme du doctorat n'est plus signé par le Président de l'UdL mais par la présidence des différents établissements, même s'il demeure la possibilité sur demande de mentionner « Doctorat de l'Université de Lyon » ; que la charte actuelle est en cours de modification et qu'*a priori* le nouveau texte définitif sera l'objet d'un avenant pour les prochaines réinscriptions.

Il est rappelé aussi le changement de plateforme avec passage de SIGED qui continuera à exister sous forme d'archives, à ADUM qu'utiliseront désormais tou.te.s les doctorant.es pour s'inscrire ou se réinscrire à la rentrée prochaine 2023. D'ici là L'environnement doit être opérationnel au 1^{er} juin 2023, et les écoles doctorales, les établissements, les structures de recherche et encadrants devront avoir été créés et les personnels formés...

Que permet ADUM ?



A cela s'ajoutent les fonctionnalités suivantes :

- Accès à un annuaire sécurisé
- Possibilité de gestion complète de l'inscription (comprenant l'édition des cartes d'étudiant, le paiement des droits, l'édition du certificat de scolarité...)
- Création du Portfolio en ligne pour les doctorants
- Organisation d'événements : journée de rentrée, remise des diplômes...
- Lien automatique avec STEP¹ et STAR²
- Création possible et alimentation des sites des ED
- Publication d'offres d'emploi
- Publication d'actualités de la recherche
- Affichage en ligne des profils des docteurs

L'adoption de cette nouvelle plateforme a un coût : 4000€ par an et par ED, soit 68 000€ par an pour les 17 ED, payé en 2023 grâce à une aide du Rectorat qui a débloqué la somme de 100000€ pour permettre leur intégration dans ADUM.

Le budget de l'UdL est réduit à peau de chagrin, passant de 260000 € à 55000 € en raison du retrait de la Région, ce qui remet en question l'offre des formations transversales.

Quant au budget des ED, on ne sait pas si sa gestion reste à l'UdL ou s'il est transmis aux établissements porteurs. Or dans un cas comme dans l'autre, les services financiers sont débordés, preuve en sont les délais anormalement longs pour les remboursements des missions des doctorant.es qui doivent patienter plus d'un an...

2. Doctorat Recherche et Pratique

La parole est donnée à Anne-Cécile NENTWIG du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon et Marc DESMET, professeur à l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne. Ils sont quatre cette année à avoir été admis, un à la session de juin et trois autres à la session de septembre, à un concours très sélectif, par un jury mixte composé de membres du

¹ Le signalement des thèses de doctorat en préparation est assuré via l'application professionnelle nationale STEP.

² STAR est le dispositif national de signalement et d'archivage pérenne des thèses déposées sous forme électronique.

CNSM et d'universitaires ; concours qui va leur permettre de s'inscrire en doctorat de musique « Recherche et Pratique ». Ce doctorat qui constitue pourtant une « niche » de l'ÉD 3LA, souffre peut-être d'un manque de visibilité. Rappelons qu'il s'adresse à des musiciens confirmés ayant une pratique artistique intense qui constituera une étape obligée de leur soutenance sous forme de récital ou de production de travaux de création. Autrement dit, s'ils ne sont pas des doctorant.es tout à fait comme les autres, on peut néanmoins s'étonner qu'un seul ait commencé le processus d'inscription sur SIGED et qu'un des lauréats de la session de septembre 2023 (avec admission au mois d'octobre) n'ait pas encore définitivement un.e directeur/trice de recherche, universitaire HDR dans les départements de musique et musicologie de Lyon2, ou de l'UJM de Saint-Étienne ou de l'ÉNS de Lyon. Si Marc DESMET plaide pour un allègement du protocole d'inscription, la direction de 3LA qui a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet³, estime que l'exigence scientifique concernant l'exposé du sujet de thèse avec ses principes méthodologiques et ses enjeux épistémologiques doit être la même. En revanche, le parcours doctoral des étudiants de Recherche et Pratique du fait de leurs contraintes artistiques, est aisément aménageable et aménagé.

3. Formations transversales

3.1. Organisées par l'ED 3LA

Sybille GOEPPER, responsable des formations transversales organisées par l'ED 3LA rappelle que les inscriptions sont ouvertes depuis le 10 octobre et qu'il faut être à l'étape 6/6 de son inscription pédagogique pour pouvoir s'inscrire sur le site de l'ED grâce au bulletin à télécharger : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article109> . En raison du dysfonctionnement de la liste de diffusion déjà évoqué il n'y a que 26 demandes d'inscription au 29 novembre alors que les années précédentes à la même date, on compte une cinquantaine de demandes.

3.2. Le partenariat avec la Villa Gillet :

Pauline HARTMANN de la Villa Gillet informe que le Festival International de Littérature de Lyon ou *Littérature Live* aura lieu du 9 au 12 mai 2023, et elle espère que le programme des auteurs/autrices choisi.es en concertation entre l'institution culturelle lyonnaise et l'École doctorale pourra être annoncé lors de la Rentrée solennelle. Se faisant l'écho d'une expérience dont la réussite est confirmée année après année et dont témoigne aussi Solène CAMUS, représentante des doctorant.es de Lyon2, elle corrobore la description et l'organisation de la formation telles qu'elles figurent sur le site de l'ED 3LA :

DESCRIPTION

À l'occasion du Festival International de Littérature de Lyon (anciennement « Assises Internationales du Roman », saison 2022), organisé par la Villa Gillet, et dans le cadre d'un partenariat de la Villa Gillet avec l'École Doctorale, il est proposé à un groupe d'une douzaine de doctorant.es de rencontrer un auteur ou une autrice invité.e spécialement dans le cadre général du Festival.

Cette rencontre, d'une durée de 3h permettant des discussions de fond, qui se déroule hors public durant la semaine du Festival (mai 2022), est préparée en amont et repose sur l'élaboration d'un article scientifique rédigé par les doctorant.es sur un des ouvrages du corpus, et transmis préalablement à l'invité.e concerné.e.

Dans un rapport d'interaction qui ne relève pas de « l'interview » classique, il s'agira non seulement

³ Voir CR de la réunion du Conseil du 17 novembre 2020 : [cr_2020_11_17-2.pdf \(univ-lyon2.fr\)](#)

d'interroger un·e écrivain·e sur son travail, mais aussi de le/la faire réagir aux questions que son œuvre soulève auprès de jeunes chercheurs et chercheuses universitaires, à partir de leurs préoccupations propres.

La formation correspond à 21h de présence mais est validée 30h pour tenir compte du travail demandé en dehors des séances.

ORGANISATION

Ce module, validé au titre de la Formation d'accompagnement prévue par le règlement de scolarité de l'École doctorale, est organisé de la façon suivante :

- Une réunion d'information (en général en février), suivie de quatre ateliers de travail préparatoire les mercredi après-midi de 14h à 17h (entre avril et mai), puis d'une demi-journée de rencontre avec l'écrivain·e durant la semaine du festival (du 9 au 12 mai 2023), encadrés par l'enseignante chargée du module, Marie-Jeanne ZENETTI.
- La date de la rencontre de mai, ainsi que la liste des invité·es et le corpus retenu, seront communiqués dès que la Villa Gillet aura arrêté le programme du Festival et que nous aurons confirmation de l'accord passé avec l'auteur ou l'autrice pressenti·e (début 2022). Le choix de l'invité·e et des ouvrages, procède d'une concertation entre la Villa Gillet et l'École Doctorale. Les ouvrages sont fournis par l'École Doctorale et l'Université de Lyon.
- Après présentation de l'écrivain·e et du corpus, les doctorant·es répartis en groupes seront chargés de rédiger un article (20 000 signes minimum) sur un aspect de l'ouvrage qu'ils choisiront de traiter. Le partage par groupes des tâches spécifiques s'articule sur un travail général concernant l'ensemble du corpus. Les réunions permettent de mutualiser la recherche sur le corpus donné, et d'élaborer les articles. Les étudiant·es, dans le cadre de leur travail préparatoire, rédigent également de façon individuelle un billet de blog (5 000 signes maximum) consacré à une œuvre en particulier de l'auteur ou de l'autrice qu'ils et elles étudient, et qui sera publié sur le site de la Villa Gillet.

4. Arrêté sur le doctorat du 26 août 2022 : les changements du CSI

Lecture est faite d'un premier bilan fait par les directions des trois Écoles doctorales, 3LA, Sciences sociales et EPIC qui se sont réunies en octobre :

Le format du CSI :

- Il pourrait être tenu en un minimum d'une heure, comprenant 30 mn de présentation et discussion des avancées de la thèse, 15 mn d'échanges sans la direction de thèse, 15 mn d'échanges sans le/la doctorant.e.
- L'échange se ferait sur la base d'un document transmis en amont par le/la doctorant.e récapitulant les activités scientifiques depuis le début du doctorat (séminaires suivis, formations doctorales suivies, communications, publications, enseignements, ...) et pouvant servir de base au portfolio.
- A la discrétion du/de la doctorant.e, et selon l'avancée dans le parcours doctoral, il pourrait aussi se faire sur la base d'un document écrit présentant des avancées ou résultats de la thèse (du type plan provisoire, introduction de la thèse, chapitre de la thèse, ...).
- Comme dans la version précédente, l'entretien donnerait lieu à un rapport, écrit par les membres du comité hors direction de thèse et doctorant.e. Ce rapport émettrait des « recommandations » (cf. arrêté) et notamment un avis favorable, réservé, défavorable à la réinscription. Il serait transmis à toutes les personnes ayant participé au comité et aussi à l'École Doctorale.

La composition du comité :

Le décret fixe des obligations strictes et des recommandations « dans la mesure du possible »

- 1^{ère} obligation stricte : au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse.

nb : aucune précision n'est donnée sur la nécessité que cette personne soit interne ou extérieure au laboratoire, à l'établissement ou à l'ED.

- 2^{ème} obligation stricte : un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse.

nb : aucune précision n'est donnée sur la nécessité que cette personne soit interne ou extérieure au laboratoire, à l'établissement ou à l'ED. L'« extériorité au domaine de recherche » peut être entendu en des sens larges : hors discipline au sens CNU, hors sous-domaine de la discipline.

- 3^{ème} obligation stricte : les membres du comité ne participent pas à la direction du travail du.de la doctorant.e.
- 4^{ème} obligation stricte : consultation du.de la doctorant.e sur la composition de son comité.
- 1^{ère} recommandation « dans la mesure du possible » : une composition constante tout au long du doctorat.
- 2^{ème} recommandation « dans la mesure du possible » : le CSI comprend un membre extérieur à l'établissement.

La discussion s'engage : les deux représentantes présentes des doctorant.es, Solène CAMUS et Madeleine BROSSIER, font remonter les inquiétudes de leurs condisciples quant à la composition des nouveaux CSI et la définition de leur fonction : encadrement ou suivi des thèses ? Ce qui est aussi en jeu est le rôle des doctorant.es sur lequel se sont interrogés plusieurs laboratoires comme ECLLA⁴, l'IHRIM ou Passages XX-XXI⁵. Si en accord avec la notion de suivi de thèse le/la doctorant.e n'est pas amené à prendre une décision mais est consulté.e sur la composition de son CSI, c'est à lui que revient d'en organiser la logistique (proposer une date aux différentes parties pour l'entretien en visioconférence), avec peut-être une exception à faire pour les D1 en raison du manque d'expérience ou de maturité.

Devant les nouvelles contraintes imposées par l'arrêté du 26 août dernier, et quelle que soit la dimension du laboratoire, la solution qui semble émerger en interne est la constitution d'une liste des chercheur.es HDR et non HDR avec leurs spécialités ou champs disciplinaires, comme autant de membres potentiels des futurs CSI. Si la mobilisation volontaire des MCF est souhaitable, il est rappelé que selon le HCERES, la présence d'un.e collègue HDR est obligatoire.

La prochaine réunion du Conseil devra aboutir à la réformation du formulaire qui sert de fil directeur à l'entretien et au rapport consécutif, et à la rédaction d'un texte définitif à partir du canevas suivant :

1. Les CSI sont composés obligatoirement d'un.e collègue spécialiste de la discipline de la thèse et d'un.e collègue non-spécialiste.
2. Le/la directeur/trice de thèse assiste seulement à la partie entretien du CSI qui le concerne.
3. La composition du CSI doit être l'objet d'une consultation entre le/la doctorant.e et la direction de sa thèse .
4. La tenue du CSI se fera en distanciel et sera organisée par le/la doctorant.e sauf en D1.

⁴ Lecture est faite par Gilles DEL VECCHIO des propositions faites par le laboratoire ECLLA, en particulier sur l'entretien avec le direct.eur.ice de thèse qui serait laissé à l'appréciation du CSI ; à défaut d'entretien, un simple formulaire pourrait être adressé par le CSI au direct.eur.ice de thèse.

⁵ Julie SERMON absente a envoyé à la direction, en amont de la réunion du Conseil, un CR des échanges de son UR sur les nouveaux comités de suivi individuel de thèse.

5. Questions diverses

5.1. Le Conseil a à se prononcer sur deux demandes d'agrément ponctuel pour diriger une thèse au sein de 3LA, émanant d'Isabelle BOEHM de l'ED Sciences sociales, HiSoma, Lyon2, et de Pierre GIRARD de l'ED Philo, IHRIM, Lyon3. Les membres votants présents répondent favorablement à l'unanimité.

5.2. A la demande dérogatoire dûment motivée de rédaction d'une thèse en espagnol émanant d'une doctorante de LCE, le Conseil répond par Oui X 9, Non X3 et 2 abstentions des membres votants présents.

5.3. Une question est posée par le directeur de l'UMR HISoMA, Stéphane GIOANNI, par l'intermédiaire de sa représentante Pascale BRILLET-DUBOIS : comment l'ED 3LA peut-elle aider le dossier d'une docteure pour sa qualification devant le CNU alors que la directrice de thèse était absente lors de la soutenance et n'a pas envoyé de rapport ? Lawrence GASQUET qui s'est émue de la situation vécue par la docteure – comme toute la direction de 3LA – rappelle que si la soutenance a pu se dérouler de façon légitime au terme de laquelle le diplôme de doctorat a été décerné à la candidate, seule une initiative de cette dernière est à même de déclencher une éventuelle procédure administrative pour dénoncer l'injustice dont elle a été victime.

5.4. La prochaine réunion du Conseil de l'ED 3LA est fixée au **jeudi 23 février à 14h** (lieu à confirmer).

La séance est levée à 17h45.

Lyon, le 5 décembre 2022

Philippe MEUNIER

CR relu par Pascale TOLLANCE